

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION**
représentée par son président, Monsieur Serge LECOMTE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 344 386 701 00074

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 874 217 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **79 190 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **450 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **1 324 217 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

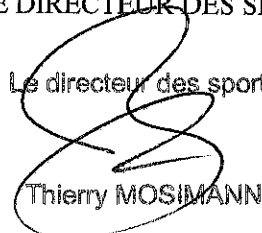
18 MAI 2015

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'EQUITATION



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier
- 7 MAI 2015
Michèle DUCHEMIN

2101274967

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux (généralisés par le Ministère)	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	694600	695000	695000	690000	700000	710000		
Nombre de licenciés	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'ATP	694482	695000	695000	690000	700000	710000		
Nombre total de licences et d'ATP	574728 (82,76%)	570709 (82,83%)	580001 (84,76%)	570000 (82,61%)	600000 (85,71%)	600000 (84,51%)		
Nombre et taux de licences féminines	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	171170 (24,65%)	170000 (24,82%)	162885 (23,64%)	170000 (24,82%)	170000 (24,82%)	170000 (24,82%)		
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	3570	3400	3400	3500	3500	3500		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	44,19	48,03	48,03	40,0 %	40,0 %	40,0 %		
Solidité financière	16	6	6	6	6	6		
Confronter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	57,14%	76,43%	76,43%	80%	80%	80%		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	58,58%	64,86%	64,86%	85%	85%	85%		
Taux de suivi médical complet - SHN	0	0	0	0	0	0		
Taux de suivi médical complet - Espoirs	23 (63,7%)	23 (70,31%)	23 (70,31%)	100%	100%	100%		
Emplois d'avenir								
Lettrage de missions assignées dans CTS-Web								
Nombre d'emplois créés								
Nombre et taux de lettres de missions assignées								

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Améliorer le rang de la France au niveau international	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2
Densifier l'équipe dans le ranking list FEI	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Elever le niveau de performance des meilleurs couples	34%-20%-8%	10%-26%-11%	10%-26%-11%	35%-20%-10%	35%-20%-10%	35%-20%-10%	35%-20%-10%	35%-20%-10%	35%-20%-10%	35%-20%-10%
Identifier et cibler les cavaliers à potentiel	31%	44%	44%	50%	55%	60%	65%	65%	65%	65%
Conservier les chevaux à fort potentiel en développant une culture sportive de la performance	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Accompagner les clubs dans une démarche qualité	2/0	2/0	2/0	3/0	4/0	5/0	5/0	5/0	5/0	5/0
Améliorer le rayonnement de la France à l'international	20684910	21855249	21855249	21000000	22000000	23000000	25000000	25000000	25000000	25000000
Former un encadrement professionnel de qualité prenant en compte les spécificités de tous les publics	162	199	199	190	214	228	244	244	244	244
Améliorer l'implication des cadres dans l'ensemble des projets fédéraux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Fournir un encadrement de qualité prenant en compte les spécificités de tous les publics	6925	6786	6786	6800	7000	7200	7400	7400	7400	7400
Améliorer le rayonnement de la France à l'international	500	601	601	500	500	500	500	500	500	500
Densifier l'équipe dans le ranking list FEI	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Densifier l'équipe dans le ranking list FEI	9	12	12	8	7	7	7	7	7	7
Densifier l'équipe dans le ranking list FEI	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2
Densifier l'équipe dans le ranking list FEI	2/0	2/0	2/0	3/0	4/0	5/0	5/0	5/0	5/0	5/0
Densifier l'équipe dans le ranking list FEI	2/0	2/0	2/0	3/0	4/0	5/0	5/0	5/0	5/0	5/0
Densifier l'équipe dans le ranking list FEI	2/0	2/0	2/0	3/0	4/0	5/0	5/0	5/0	5/0	5/0
Densifier l'équipe dans le ranking list FEI	2/0	2/0	2/0	3/0	4/0	5/0	5/0	5/0	5/0	5/0
Améliorer le rang de la France au niveau international	5	2	2	3	3	3	3	3	3	3
Améliorer le rang de la France au niveau international	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Améliorer le rang de la France au niveau international	1	3	3	1	2	2	2	2	2	2
Améliorer le rang de la France au niveau international	8	non classe	non classe	8	7	7	7	7	7	7
Améliorer le rang de la France au niveau international	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE
Améliorer le rang de la France au niveau international	1	3	3	1	1	1	1	1	1	1
Améliorer le rang de la France au niveau international	1	4	4	1	1	1	1	1	1	1
Améliorer le rang de la France au niveau international	3	2	2	3	3	3	3	3	3	3
Améliorer le rang de la France au niveau international	7	5	5	6	6	6	6	6	6	6
Améliorer le rang de la France au niveau international	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE	NON CLASSE
Améliorer le rang de la France au niveau international	8	non classe	non classe	7	7	7	7	7	7	7

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Améliorer le rang de la France au niveau international.	2 510 000 €	1 125 000 €	710 000 €	1 800 000 €
Action 2	2 510 000 €	1 125 000 €	710 000 €	1 800 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	140 000 €	80 000 €	65 000 €	75 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	470 000 €	205 000 €	140 000 €	330 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 900 000 €	840 000 €	505 000 €	1 395 000 €
Identifier et cibler les cavaliers à potentiel	450 000 €	450 000 €	450 000 €	0 €
Action 2	450 000 €	450 000 €	450 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	450 000 €	450 000 €	450 000 €	0 €
Conservier les chevaux à fort potentiel en développant une culture commune de la performance	150 000 €	75 000 €	0 €	150 000 €
Action 2	150 000 €	75 000 €	0 €	150 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	150 000 €	75 000 €	0 €	150 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	102 840 €	89 840 €	65 027 €	37 813 €
Action 3	102 840 €	89 840 €	65 027 €	37 813 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	71 840 €	71 840 €	48 027 €	23 813 €
Accompagnement sanitaire préventif	31 000 €	18 000 €	17 000 €	14 000 €
Améliorer le rayonnement de la France à l'international	40 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €
Action 1	40 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €
Programmes d'échanges internationaux	40 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €
Améliorer l'implication des cadres dans l'ensemble des projets fédéraux	470 000 €	96 700 €	94 190 €	375 810 €
Action 2	450 000 €	79 700 €	79 190 €	370 810 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	450 000 €	79 700 €	79 190 €	370 810 €
Action 4	20 000 €	17 000 €	15 000 €	5 000 €
Formations fédérales	20 000 €	17 000 €	15 000 €	5 000 €
Former un encadrement de qualité prenant en compte les spécificités de tous les publics	30 000 €	15 000 €	5 000 €	25 000 €
Action 4	30 000 €	15 000 €	5 000 €	25 000 €
Formations fédérales	30 000 €	15 000 €	5 000 €	25 000 €
TOTAL	3 752 840 €	1 871 540 €	1 324 217 €	2 428 623 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

450 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

874 217 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

79 190 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

795 027 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 79 190 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
DUBOURG-CHANSOU Sophie	DTN	X		7 729 €	
ASSERAY Michel	EN	X		4 726 €	
BLANCO Jean-Pierre	EN	X		4 726 €	
DELAIRE Davy	EN	X		4 726 €	
GALLICE Laurent	EN	X		4 726 €	
LANGLOIS Sébastien*	EN	X		4 726 €	
LESAGE Maryline*	EN	X		4 726 €	
POMEL Thierry	EN	X		4 726 €	
SIMON Olivier	EN	X		4 726 €	
SIMONET Quentin	EN	X		4 726 €	
SOUCASSE Alain*	EN	X		1 375 €	
TOUZAIN Thierry	EN	X		4 726 €	

TOTAL 56 564 €

+ charges correspondantes 22 626 €

Total de la subvention 79 190 €

SOCIETE GENERALE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte : **F.F.E.**

**PARC EQUESTRE FEDERAL
41600 LAMOTTE-BEUVRON**

Domiciliation **BOULOGNE BILLANCOURT (03766)**

Identification nationale (RIB)

30003
Code Banque

03766
Code Guichet

00050219863
Numéro de Compte

45
Clé I

Identification internationale (IBAN)

FR76 30003 03766 00050219863 45

Identifiant international de la Banque (BIC)

SOGEFRPP